

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 19 Novembre 2019

**NOMBRE DE
MEMBRES**

L'an deux mil dix-neuf

et le 19 Novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

**Afférents : 19
En exercice : 19
Ont pris part : 17**

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. BILLY Jean-Louis, Mme Yvette MADRON, Mme Marjorie SALIN, M. Christophe MASSARDI, M. Alexandre PIGHETTI, M. Ludovic LEVERT, Mme Agnès LALLEMAND, Mme Dominique DIDIER, Mme Audrey BAVARD, M. Jean-Luc QUIVOGNE, M. Gérard PIMONT, Mme FIDON Maria-Laura, M. Olivier SIMONIN

**Date de la convocation
12 Novembre 2019
Date d'affichage
20 Novembre 2019**

Absents : M. Patrick PERRIN, Mme PERRIN Charlette.

Pouvoirs : Mme Françoise DE PAOLA donne pouvoir à Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Audrey BAVARD, M. Alexandre ODRION donne pouvoir à Jean-Louis BILLY.

Secrétaire de séance : Mme Audrey BAVARD

DCM N°2019/84

*** Actualisation du plan de financement prévisionnel dans le cadre de la requalification du centre-bourg (lots 1 et 2) au titre du programme LEADER**

Suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 25 octobre 2016, validant le projet de revitalisation du centre-bourg de Jussey et en vue d'une demande de subvention au titre du programme LEADER du Pays Vesoul – Val de Saône, il convient d'actualiser le plan de financement comme suit :

Plan de financement prévisionnel (en € HT)

Requalification du centre-bourg (lots 1 et 2)	1 192 068.57€	DETR – 40.00 %	476 827.43 €
		PACT – 20.12 %	239 887.78 €
		FEADER-LEADER – 2.49 %	29 629.03 €
		Autofinancement – 37.39 %	445 724.33 €

TOTAL	1 192 068.57 €	TOTAL	1 192 068.57 €
--------------	-----------------------	--------------	-----------------------

Monsieur le Maire précise que la mesure LEADER dans laquelle le projet s'inscrit est plafonnée à 300 000 € de dépenses. Aussi, la subvention LEADER s'élève à un montant estimatif de 29 629.03 €.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal :

- ➔ **APPROUVENT** le projet et le plan de financement tels que présentés ci-dessus,
- ➔ **AUTORISENT** Monsieur le Maire à solliciter la subvention FEADER auprès du GAL Pays Vesoul – Val de Saône, dans le cadre de son programme LEADER,
- ➔ **AUTORISENT** Monsieur le Maire à augmenter la part d'autofinancement de la commune en cas de non-obtention des subventions attendues,
- ➔ **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer les conventions de financement correspondantes et tout autre document s'y rapportant.

Voté à l'unanimité – 1 Abstention (M. Olivier SIMONIN)

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 19 Novembre 2019

**NOMBRE DE
MEMBRES**

L'an deux mil dix-neuf

et le 19 Novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

**Afférents : 19
En exercice : 19
Ont pris part : 17**

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. BILLY Jean-Louis, Mme Yvette MADRON, Mme Marjorie SALIN, M. Christophe MASSARDI, M. Alexandre PIGHETTI, M. Ludovic LEVERT, Mme Agnès LALLEMAND, Mme Dominique DIDIER, Mme Audrey BAVARD, M. Jean-Luc QUIVOGNE, M. Gérard PIMONT, Mme FIDON Maria-Laura, M. Olivier SIMONIN

**Date de la convocation
12 Novembre 2019
Date d'affichage
20 Novembre 2019**

Absents : M. Patrick PERRIN, Mme PERRIN Charlette.

Pouvoirs : Mme Françoise DE PAOLA donne pouvoir à Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Audrey BAVARD, M. Alexandre ODRION donne pouvoir à Jean-Louis BILLY.

Secrétaire de séance : Mme Audrey BAVARD

DCM N°2019/85

*** Décision modificative n°6 du budget communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer une décision modificative sur le budget communal comme suit :

Compte 2132 : - 11 000 €

Compte 2041582 : + 11 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer la décision modificative comme indiqué ci-dessus.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 19 Novembre 2019

**NOMBRE DE
MEMBRES**

L'an deux mil dix-neuf

et le 19 Novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

12 Novembre 2019

Date d'affichage

20 Novembre 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. BILLY Jean-Louis, Mme Yvette MADRON, Mme Marjorie SALIN, M. Christophe MASSARDI, M. Alexandre PIGHETTI, M. Ludovic LEVERT, Mme Agnès LALLEMAND, Mme Dominique DIDIER, Mme Audrey BAVARD, M. Jean-Luc QUIVOGNE, M. Gérard PIMONT, Mme FIDON Maria-Laura, M. Olivier SIMONIN

Absents : M. Patrick PERRIN, Mme PERRIN Charlette.

Pouvoirs : Mme Françoise DE PAOLA donne pouvoir à Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Audrey BAVARD, M. Alexandre ODRION donne pouvoir à Jean-Louis BILLY.

Secrétaire de séance : Mme Audrey BAVARD

DCM N°2019/86

*** Création d'un poste d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDERANT la nécessité de créer le poste suivant :

Grade du poste à créer	Missions assurées	Temps de travail du poste
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Travail administratif au secrétariat de Mairie.	Temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires

Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** la création, à compter du 1^{er} décembre 2019, du poste indiqué ci-dessus, relevant de la catégorie hiérarchique C, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 19 Novembre 2019

**NOMBRE DE
MEMBRES**

L'an deux mil dix-neuf

et le 19 Novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

12 Novembre 2019

Date d'affichage

20 Novembre 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. BILLY Jean-Louis, Mme Yvette MADRON, Mme Marjorie SALIN, M. Christophe MASSARDI, M. Alexandre PIGHETTI, M. Ludovic LEVERT, Mme Agnès LALLEMAND, Mme Dominique DIDIER, Mme Audrey BAVARD, M. Jean-Luc QUIVOGNE, M. Gérard PIMONT, Mme FIDON Maria-Laura, M. Olivier SIMONIN

Absents : M. Patrick PERRIN, Mme PERRIN Charlette.

Pouvoirs : Mme Françoise DE PAOLA donne pouvoir à Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Audrey BAVARD, M. Alexandre ODRION donne pouvoir à Jean-Louis BILLY.

Secrétaire de séance : Mme Audrey BAVARD

DCM N°2019/87

*** Charte d'engagement du nouveau réseau de proximité des finances publiques**

Dans le cadre du projet du nouveau réseau de proximité des finances publiques qui serait déployé jusqu'en 2023, des échanges ont eu lieu au travers de deux rendez-vous avec Monsieur Jean-Paul JOUBERT, Administrateur des Finances Publiques. Un premier rendez-vous en Mairie le 28 août 2019 avec Monsieur le Maire, et un deuxième le 10 septembre 2019 à la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône avec Monsieur MOLLIARD, Président de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône et Monsieur le Maire.

Lors de ces échanges a été abordé la question essentielle du maintien d'un service des finances publiques sur la CCHVS, notamment à Jussey, et si maintien il devait y avoir lieu et à quel niveau.

Suite à ces rencontres, Monsieur JOUBERT nous a adressé un courrier en date du 25 octobre 2019 énonçant les modalités de la réorganisation des services publics sur notre bassin, ainsi que les différentes modalités « Basiques » de sa mise en œuvre, était également joint à ce courrier une proposition de charte d'engagement du nouveau réseau de proximité des finances publiques.

Cette charte énonce les différents principes de mise en œuvre du nouveau réseau de proximité des finances publiques sur la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône et il est proposé qu'elle soit signée par Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques, Monsieur le Préfet, Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône et Monsieur le Maire de Jussey.

Toutefois, Monsieur le Maire estime qu'un débat avec l'ensemble du Conseil Municipal ait lieu sur cette proposition et que la décision du Conseil Municipal soit validée par un vote sur l'opportunité de signer ou non cette charte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de ne pas autoriser Monsieur le Maire à signer cette charte

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 19 Novembre 2019

**NOMBRE DE
MEMBRES**

L'an deux mil dix-neuf

et le 19 Novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

12 Novembre 2019

Date d'affichage

20 Novembre 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. BILLY Jean-Louis, Mme Yvette MADRON, Mme Marjorie SALIN, M. Christophe MASSARDI, M. Alexandre PIGHETTI, M. Ludovic LEVERT, Mme Agnès LALLEMAND, Mme Dominique DIDIER, Mme Audrey BAVARD, M. Jean-Luc QUIVOGNE, M. Gérard PIMONT, Mme FIDON Maria-Laura, M. Olivier SIMONIN

Absents : M. Patrick PERRIN, Mme PERRIN Charlette.

Pouvoirs : Mme Françoise DE PAOLA donne pouvoir à Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Audrey BAVARD, M. Alexandre ODRION donne pouvoir à Jean-Louis BILLY.

Secrétaire de séance : Mme Audrey BAVARD

DCM N°2019/88

*** Versement d'une subvention dans le cadre de la participation de la section Lutte des Lions de Jussey au Championnat de France de Lutte**

Madame la Présidente du Club de Lutte des Lions de Jussey nous a sollicité pour une subvention afin de permettre à des lutteuses de participer aux Championnats de France qui auront lieu en 2020 à la Réunion.

Rappelant que le Club de Lutte compte aujourd'hui deux Championnes de France et une quadruple médaillée de bronze aux Championnats de France.

Sept lutteuses sont sélectionnées pour participer aux Championnats de France.

Le reste à charge par lutteuse est de 600 € pour ces championnats, différentes demandes de mécénat, sponsors ont été faites ainsi que la création d'un comité de soutien.

Monsieur le Maire vous propose donc de subventionner une participation de 700 € au club de Lutte de Jussey afin qu'elle puisse participer aux championnats de France qui auront lieu en 2020 à la Réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser 100 € par athlète soit un montant total de 700 € au Club de Lutte des Lions de Jussey afin qu'elles puissent participer aux Championnats de France qui auront lieu en 2020.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 19 Novembre 2019

**NOMBRE DE
MEMBRES**

L'an deux mil dix-neuf

et le 19 Novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

12 Novembre 2019

Date d'affichage

20 Novembre 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. BILLY Jean-Louis, Mme Yvette MADRON, Mme Marjorie SALIN, M. Christophe MASSARDI, M. Alexandre PIGHETTI, M. Ludovic LEVERT, Mme Agnès LALLEMAND, Mme Dominique DIDIER, Mme Audrey BAVARD, M. Jean-Luc QUIVOGNE, M. Gérard PIMONT, Mme FIDON Maria-Laura, M. Olivier SIMONIN

Absents : M. Patrick PERRIN, Mme PERRIN Charlette.

Pouvoirs : Mme Françoise DE PAOLA donne pouvoir à Marjorie SALIN, Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Audrey BAVARD, M. Alexandre ODRION donne pouvoir à Jean-Louis BILLY.

Secrétaire de séance : Mme Audrey BAVARD

DCM N°2019/89

*** Convention d'accompagnement financier d'une sportive de haut niveau vers les JO 2024**

Manon KURY, lutteuse au Club des Lions de Jussey, quadruple médaillé aux Championnats de France 2016-2017-2018 et 2019 et actuellement au Pôle France de Lutte au CREPS de Dijon.

Cette jeune sportive jusséenne de haut niveau a pour objectif de participer aux jeux Olympiques de 2024 et d'y représenter les couleurs de son pays et de notre ville de Jussey.

Toutefois, cette préparation au Pôle France de Lutte ainsi que sa scolarité, entraînent des dépenses assez importantes.

Nous sommes donc sollicités afin de mettre en place un partenariat financier qui permette à la ville de Jussey d'être partenaire officiel de Manon.

Mademoiselle KURY nous a fourni un dossier détaillé de son projet mais aussi de ces conditions financières et il en ressort un reste à charge d'environ 1900 € par an après déductions de toutes les aides.

Monsieur le Maire vous propose donc la mise en place d'une convention d'accompagnement à hauteur de 6000 € sur 5 ans avec versement de 1200 € par an à compter de janvier 2020 sous conditions que Manon KURY soit toujours dans l'objectif et la possibilité des JO 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en place une convention d'accompagnement à hauteur de 6000 € sur 5 ans avec versement de 1200 € par an à compter de janvier 2020

- **DÉCIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**